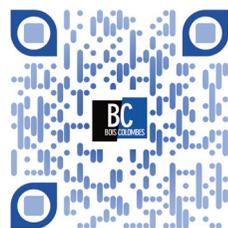


Une fois rentré, votre enfant pourra donner son avis sur le séjour auquel il vient de participer, en flashant ce QR code.

*Ce séjour t'a plu ?  
Dis-le nous !  
Il y a des choses à améliorer ?  
Dis-le nous aussi !*



Informations au 01 41 19 83 65  
ou sur [www.bois-colombes.fr](http://www.bois-colombes.fr)

VILLE DE **BOIS-COLOMBES**

# SÉJOUR TOUSSAINT 2025



6/10  
ans

## Équitation

du D.26/10 au S.01/11

VILLE DE **BOIS-COLOMBES**



# Préinscription

à partir du lundi 22 septembre à 9h  
sur l'espace famille bois-co d-clic

# 6/10 ans

## Séjour Équitation en Corrèze

Du dim. 26 octobre au sam. 1<sup>er</sup> novembre 2025

Prestataire : Association Concorde



### LES MODALITÉS DE VOYAGE

Voyages en train de jour.

### LE SITE

Le centre «La Minoterie» est implanté dans une commune du Massif Central nommée Le Lonzac, au cœur du parc naturel régional de Millevaches.

Le centre bénéficie d'un bel espace de 1,5ha.

### L'ENCADREMENT DES ENFANTS

Le séjour est encadré par une équipe d'animation de Bois-Colombes (1 directeur et des animateurs de vie quotidienne).

Les chambres sont équipées de 1 à 4 lits maximum toutes équipées de salle de bain et sanitaires.

### LE PROGRAMME DU SÉJOUR

• **ÉQUITATION** : chaque jeune se verra attribué un poney avec qui il apprendra à faire connaissance. Il devra s'en occuper en suivant les indications des intervenants spécialisés, c'est-à-dire le nourrir, le brosser, le préparer, le sceller pour ensuite le monter. 3 séances d'équitation sont au programme.

• **VTT**

• **TIR SUR CIBLE**

• **VISITE DE LA MAISON DE L'ARBRE** : les enfants seront invités à découvrir la nature au plus près. Jeux sensoriels, ateliers et animations autour des arbres et de la nature viendront aiguïser leur curiosité. Ils pourront suivre par exemple la transformation d'une pomme en cidre, observer les abeilles à travers une ruche vitrée... A l'extérieur, un arboretum, un jardin animalier et 18 hectares de verdure seront leur terrain de jeux.



**ÉQUITATION  
VTT  
TIR SUR CIBLE  
VISITE MAISON DE L'ARBRE**

**NOUVEAU!**



**ATTENTION, les modalités d'inscription se digitalisent !**

Désormais, vous avez rendez-vous sur votre espace famille en ligne : vous allez **préinscrire votre enfant au séjour choisi sur bois-co d-clic.**

**Date d'ouverture des préinscriptions sur bois-co d-clic : lun. 22 septembre**

A la fin de la période des préinscriptions, vous recevrez un email vous précisant l'état de votre demande, à savoir si **l'inscription de votre enfant au séjour choisi est définitive, ou s'il est sur liste d'attente.**

Vous n'êtes pas à l'aise avec la digitalisation des inscriptions ? Vous pouvez toujours vous présenter au guichet de l'hôtel de ville pour vous faire aider. Informations et renseignements : **01 41 19 83 65**

### TARIFS DU SÉJOUR TOUSSAINT 2025

Quotient familial	ÉQUITATION 6/10 ans
Tranche J : de 0 à 311,50 €	140,08 €
Tranche I : de 311,51 à 517,75 €	168,10 €
Tranche H : de 517,76 à 722,60 €	196,11 €
Tranche G : de 722,61 à 1032,68 €	224,13 €
Tranche F : de 1032,69 à 1445,17€	252,14 €
Tranche E : de 1445,18 à 1961,52 €	280,16 €
Tranche D : de 1961,53 à 2602,38 €	308,18 €
Tranche C : de 2602,39 à 3360,75 €	336,19 €
Tranche B : de 3360,76 à 4215,23 €	364,21 €
Tranche A : plus de 4215,24 €	392,22 €



### CONDITIONS D'ANNULATION

- Dans tous les cas, tout séjour entamé reste dû ;
- Sans demande d'annulation écrite auprès du service Démarches famille et Inscriptions, la totalité du séjour reste due ;
- En cas de présentation, avant le jour de début du séjour, d'un certificat médical mentionnant qu'il est impossible au jeune d'y participer pour raison de santé, l'inscription ne fera pas l'objet d'une facturation.
- Après dépôt du dossier, toute demande d'annulation de l'inscription à l'initiative des familles doit être adressée par écrit au service Démarches famille et Inscriptions. En fonction de la date de réception de cette demande, un pourcentage de participation pourra être réclamé, les conditions figurent expressément dans les règlements respectifs propres à chaque tranche d'âge.

**COMPORTEMENT** : tout participant aux séjours de vacances qui fera preuve d'un comportement incompatible avec les règles de vie en collectivité, fera l'objet d'un **rapatriement disciplinaire**. Les frais relatifs au renvoi du participant sont à la charge de la famille, sans aucune possibilité de remboursement des frais de séjour.

**Informations et renseignements au 01 41 19 83 65  
ou sur [www.bois-colombes.fr](http://www.bois-colombes.fr)**